



République Française
Département LOIRET
COMMUNE DE COUDROY

Compte rendu de séance Du 9 Mars 2021

L'an 2021 et le 9 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et pour des raisons sanitaires dans la Salle socioculturelle "Maryse Bastié" sous la présidence de Madame FLORES Christiane, le Maire.

Présents : Mme FLORES Christiane, le Maire,
Mmes : BEAUDOIN Marie-Laure, DAMION Aleida, GAUBERT Caroline,
MM : AVRIL Fabien, BERTON Jean-Luc, BOURGEOIS Fabien, GAMARD Éric, NIKITINE Joël, OZANNE Marc,
SELVON Christian

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 25/02/2021

Date d'affichage : 25/02/2021

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture de MONTARGIS

Le : 12/01/2021

Et publication ou notification

Du : 12/01/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme Aleida DAMION

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12/01/2021

Objet(s) des délibérations

Décision modificative à l'ordre du jour : délibération fixant les loyers des logements communaux suivant l'indice de référence de loyer (IRL)

SOMMAIRE

- Délibération pour une demande d'attribution de fonds de concours à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais,
 - Délibération concernant le statut du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la région de Lorris,
 - Délibération pour groupement de commandes (document technique amiante) proposé par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais,
 - Délibération pour modifier la taxe d'aménagement sur la commune,
 - Délibération : révision du périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles,
 - Délibération : location du logement 4 route de Choiseau,
 - Délibération : location du logement 8 place du Bourg,
 - SICTOM : avis sur la grille tarifaire
- Questions diverses

- Demande de fonds de concours auprès de la communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet pour la réhabilitation de l'auberge "Le Relais de Coudroy), est éligible au fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite une demande au titre du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais,
- charge Madame le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Le montant global du projet HT est de 55 316,67 €. Les subventions prévisionnelles sont de 25 107,35 € HT.

Reste à charge pour la commune : 30 209,32 €.

Les montants des fonds de concours ou leurs modalités de calcul, sont de 50 % du reste à charge pour la commune, plafonnés à 20 000,00 €.

- Renouvellement des statuts du SIAEP de Lorris

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les nouveaux statuts du S.I.A.E.P de Lorris

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les nouveaux statuts du S.I.A.E.P de Lorris,
- autorise Madame le Maire à signer les nouveaux statuts.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Le SIAEP de Lorris devait remettre les statuts à jour et les séparer du règlement intérieur.

- Groupement de commandes pour la mise en place de Document Technique Amiante

Vu le Décret n°20112-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante ;

Considérant tout bâtiment dont le permis de construire est antérieur au 1^{er} juillet 1997 doit avoir fait l'objet d'un diagnostic au sens du code de santé publique. [Diagnostic Technique Amiante (DTA)]. Ce diagnostic est seulement visuel. Il permet de savoir s'il y a une suspicion de présence amiante, et de prendre les mesures nécessaires en cas de travaux ou de détérioration naturelle du matériau.

Le Maire propose au Conseil Municipal

Vu la proposition de la Communauté de Communes de constituer un groupement de commandes pour mise en place de Document Technique Amiante, aux communes intéressées,

Vu la proposition de convention de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour la création d'un groupement de commandes en vue de la réalisation commune de DTA pour les bâtiments dont le permis de construire a été établi avant le 01/07/1997

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER la convention d'un groupement de commandes en vue de la constitution des DTA proposée par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais,
- D'ACCEPTER les termes de la convention du groupement de commandes,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Taxe d'aménagement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la taxe d'aménagement au taux de 1 %, n'a pas été augmentée depuis la dernière délibération prise le 31/10/20214.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour une augmentation.

Après délibération, le conseil municipal accepte que la taxe d'aménagement soit augmentée de 4 %.

Cette délibération est reconduite tacitement mais toutefois le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

La délibération doit être transmise aux services de l'Etat chargés de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Révision du périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Département du Loiret souhaite réviser le périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles sur l'ensemble du territoire.

Le conseil demande de mettre en place une réunion avec le Département et les propriétaires concernés.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Location du logement 4 route de Choiseau

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Claudine RAT entrera dans le logement situé au 4 route de Choiseau à compter du 01/03/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de louer à Madame Claudine RAT, le logement communal situé au 4 Route de Choiseau à compter du 01/03/2021.

- **FIXE** le montant du loyer à 400,00 € (quatre cents Euros) ; précisant que la locataire doit régler également les charges suivantes : eau, électricité et les ordures ménagères. Chaque année, le loyer sera révisé automatiquement en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers,

- **DECIDE** de fixer à 400,00 € le montant de la caution qui sera demandée au futur locataire, soit l'équivalent d'un mois de loyer,

- **CHARGE** le maire d'établir le bail à intervenir, qui sera signé par les deux parties.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Location du logement 8 place du Bourg

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. Samuel MAUGARD entrera dans le logement situé au 8 place du Bourg à compter du 01/03/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de louer à M. Samuel MAUGARD, le logement communal situé au 8 place du Bourg à compter du 01/03/2021.

- **FIXE** le montant du loyer à 380,00 € (trois cent quatre-vingt Euros) ; précisant que la locataire doit régler également les charges suivantes : eau, électricité et les ordures ménagères. Chaque année, le loyer sera révisé automatiquement en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers,

- **DECIDE** de fixer à 380,00 € le montant de la caution qui sera demandée au futur locataire, soit l'équivalent d'un mois de loyer,

- **CHARGE** le maire d'établir le bail à intervenir, qui sera signé par les deux parties.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Loyers des logements communaux

Madame le Maire propose au Conseil d'augmenter les loyers communaux à compter du 01/03/2021 suivant l'indice de référence des loyers (IRL) dont la valeur est de 130,52 pour le 4ème trimestre 2020. Chaque année, le loyer sera révisé automatiquement en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers,

Le calcul du nouveau loyer est le suivant :

- $477,70$ (loyer actuel) \times ($130,52$ (valeur du 4ème trimestre 2020) / $130,26$ (valeur du 4 -ème trimestre 2019)).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter :

- Le loyer de M.et Mme STROBEL, domiciliés au Presbytère, sera d'un montant de 478,65 € / mois

- L'entrepôt loué à M. GREGOIRE, situé place de la Petite Forêt.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- SICTOM : avis sur la grille tarifaire

Madame le Maire demande au conseil municipal leur avis sur la grille tarifaire.

La grille a été instaurée par un cabinet d'expertise comptable, spécialiste des déchets produits et celle-ci a été faite en fonction du fonctionnement général.

Certains conseillers préfèrent que la redevance incitative reste en place. Seul un élu s'oppose à la grille tarifaire.

Complément de compte-rendu :

- Suite au RDV avec la sous-préfecture et la direction des finances, Madame le Maire explique qu'il serait nécessaire d'augmenter la taxe foncière. Cela sera déterminé lors du vote du budget.

- Courrier de l'association Orléans ASFAS Triathlon pour informer que la Manifestations sportive du « triathlon de l'étang des bois » se tiendra le 9 mai 2021 et sollicite les communes pour une aide logistique et matérielle.

- Départ de M. TEMPLIER du logement situé 4 route de Choiseau. L'état des lieux a été fait le 16/01/2021 et un montant de 169,69 € sera retenu sur la caution (peinture d'une chambre).

- Un courrier a été déposé dans les boîtes aux lettres aux personnes âgées de + de 75 ans pour la vaccination contre la COVID.

6 personnes ont eu une première injection à Montargis et 2 autres à Gien.

5 personnes supplémentaires se sont inscrites, et sont en attente de RDV.

- M. RAMOS, député du Loiret, souhaite visiter le restaurant et rencontrer le conseil municipal à un prochain conseil.

Madame le Maire reprendra contact avec M. RAMOS pour lui proposer la date du 29/03/2021.

- Les fenêtres ont été posées pour les logements communaux (route de Choiseau et Le Presbytère)

- Travaux de busage à La Plissonnière dans la semaine du 1er mars 2021 suite à des inondations.

- Restaurant « Le Relais de Coudroy » :

Madame le Maire demande l'aide de bénévoles pour débarrasser les encombrants dans le logement du restaurant, les futurs repreneurs seront présents.

Ouverture de chantier : le 15/03/2021 avec le cuisiniste, l'entreprise Perret et André Peinture.

M. BERTON demande si les futurs repreneurs peuvent venir. Madame le Maire accepte qu'ils soient présents.

- La terrasse derrière le restaurant donnant sur le canal, n'est toujours pas enlevée. M. THAUVIN a fait un courrier à Mme BLIN.

M. CHEVALLIER Bruno a été sollicité pour le démontage par Mme BLIN.

- Mail de M. LOISELET concernant la route de la Motte, dont la chaussée était abîmée. Intervention de la Direction des routes du Département. Remerciement de M. LOISELET pour l'intervention rapide.

Questions diverses :

- Mme DAMION redemande si les arbres situés près du canal, route de Fouilleux, peuvent être élagués car problème de connexion.

Séance levée à : 20 h 45

En mairie, le 09/03/2021

Le Maire
Christiane FLORES

